



**COMMUNE D'AUBERIVES SUR VAREZE**  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

18.01.2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 18 janvier à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'AUBERIVES SUR VAREZE (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme CLARET Nelly, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 janvier 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice est de 15.

Nombre de votants : 11

Nombre de procurations : 2

**PRESENTS** : MME CLARET Nelly. M NOYER Jean-Claude. Mme PHILIBERT Ghislaine. M MERCADES Jean. Mme BLANOT Arielle. Mme CALANDRE Nathalie. M BRENIER Rodolphe. Mme MORIN Sandrine. M PONTUS Jérôme. M ARIGAULT Thomas. M GUILLERMAZ Thomas

**ABSENTS** : M GHEMBAZA Célim. Mme DE BARROS Olivia.

**POUVOIRS** : Mme FRIER Barbara à M BRENIER Rodolphe - M ANDREANI Éric à M GUILLERMAZ Thomas

Secrétaire de séance : Mme PHILIBERT Ghislaine

**1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX**

Madame le Maire propose l'adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 7 décembre 2023, lequel est adopté à l'unanimité.

**2. AUTORISATION D'ENGAGER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

L'organe délibérant peut autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, L'article L.1612-1 du CGCT prévoit dans son alinéa 3 que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

Conformément aux textes applicables, autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024 selon le détail ci-dessous :

Chapitres	Crédits votés au BP 2023	Crédits ouverts au titre DM1	Montant total	Crédits pouvant être ouverts
20 – Immobilisations incorporelles	15 000.00 €	0.00 €	15 000 €	3 750.00 €
204 – Subventions d'équipement versées	145 000.00 €	0.00 €	145 000.00 €	36 250.00 €
21 – Immobilisations corporelles	975 000.00 €	2 000.00 €	977 000.00 €	244 250.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 135 000.00 €</b>	<b>2 000.00 €</b>	<b>1 137 000.00 €</b>	<b>284 250 .00 €</b>

Et charge Madame le Maire et Monsieur le responsable du service de gestion comptable roussillonnais, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**3. PROPOSITION D'INTERVENTION DES ARCHIVISTES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ISERE (CDG38)**

Les archivistes itinérants du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère sont intervenus afin de classer les archives de la mairie qui ont en partie été triées et classées.

Le CDG 38 propose une nouvelle convention afin de finaliser l'arriéré d'archives restantes.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

Approuve la convention qui a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la mise à disposition d'un archiviste pour la réalisation des missions confiées par la Collectivité au Centre de gestion.

La tarification est réalisée conformément aux délibérations du Conseil d'Administration du Centre de Gestion, il comprend la rémunération de la prestation et les frais de déplacement. Soit un coût journalier d'intervention de 302 €.

Observation du conseil : A l'avenir l'archivage sera effectué par les secrétaires.

**4. TE 38 – TRAVAUX SUR LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC N° 2024/001/ 003**

À la demande de la collectivité, Territoire Energie Isère (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux d'éclairage public sur la RN7.

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

**1. PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 39 240 €

Le montant total des financements externes s'élèvent à : 22 686 €

Participation prévisionnelle : 16 555 €

(frais TE38 + contribution aux investissements)

**2. PREND ACTE** de sa participation aux frais de TE38 d'un montant de : **1 227 €**

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité.

**3. PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établi par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : **15 328 €**

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité. Il pourra être réajusté en fonction des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.

**5. TE 38 – TRAVAUX SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

À la demande de la collectivité, Territoire Energie Isère (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux d'enfouissement du réseau électrique sur la RN7.

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

**1. PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Le prix de revient prévisionnel : 417 047 €

Financements externes : 283 704 €

Participation prévisionnelle : 133 344 €

(frais TE38 + contribution aux investissements)

**2. PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établi par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

**133 344 €**

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité. Il pourra être réajusté en fonction des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.

**6. TE 38 – TRAVAUX SUR LE RESEAU FRANCE TELECOM**

À la demande de la collectivité, Territoire Energie Isère (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux d'enfouissement du réseau téléphonique.

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

**3. PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Le prix de revient prévisionnel : 128 295 €

Financements externes : 18 272 €

Participation prévisionnelle : 98 863 €

(frais TE38 + contribution aux investissements)

**4. PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établi par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : **95 672 €**

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité. Il pourra être réajusté en fonction des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.

**7. DIVERS :**

- Personnel communal : réflexion sur un groupe de travail (à définir)
- Budget : recensement des acquisitions et des travaux
- Voirie : présentation des projets
- Agrandissement du cimetière : devis en cours
- Commission communication : « Albariva » en cours

**FIN DE SEANCE à 21h00**

La secrétaire

Ghislaine PHILIBERT

La Présidente

Nelly CLARET